

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAL, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Stéphanie ADAMSKI, Gaëtan THAREAU, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

ABSENTS EXCUSES : Bénédicte BACHET, Joëlle JASSELIN, Frédéric BEGUIER, Simon BERTON, Gilles JUILLET.

M. BERTON a donné procuration à M. NAULET, M. JUILLET à M. THAREAU, Mme BACHET à Mme ADAMSKI, M. BEGUIER à Mme POYART.

Stéphanie ADAMSKI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour :
✓ la décision modificative budgétaire n° 1

INTERVENTION SUR L'OPAH :

Monsieur le Maire présente M. BARON, de SOLIHA, organisme chargé de l'animation et de la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Aménagement de l'Habitat (OPAH) initiée par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire (CC CVL) pour les années 2017, 2018 et 2019.

En effet, l'Etat, l'ANAH et la CC CVL se sont unis pour financer des travaux portant sur des bâtiments de propriétaires occupants ou bailleurs sur trois axes porteurs :

- > l'amélioration thermique,
- > l'adaptation au vieillissement ou au handicap,
- > la lutte contre l'habitat indigne (insalubrité ou indécence).

SOLIHA compte sur la mobilisation des élus pour relayer l'information de par leur bonne connaissance des ménages et des configurations locales car les moyens mis en place sont importants.

Des permanences ont lieu à Chinon, à Avoine et à Cinois pour recevoir et informer les propriétaires. SOLIHA accompagne les demandeurs de la phase de conception du projet jusqu'au versement de l'aide financière et à la fin des travaux.

Les aides sont conditionnées à des plafonds de ressources mais ceux-ci sont relativement larges et permettent à un grand éventail de ménages d'en bénéficier.

Les travaux d'amélioration thermiques sont assortis d'un objectif : un gain de 25 % d'énergie. Ils peuvent aussi concerner les dégradations dues aux termites. (les climatisations sont exclues)

M. BARON demande la désignation d'un élu « référent » au sein du Conseil Municipal et propose une réunion de travail en juillet pour repérer les ménages susceptibles d'être intéressés par la démarche). Il encourage également un relai d'information sur le site internet communal et dans le bulletin municipal à paraître fin juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil élit Mme Martine MILLET, à l'unanimité, pour être l'élue « référente » de l'OPAH.

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

- Le Maire informe qu'il a signé un marché public de maîtrise d'œuvre d'un montant de 39 571.30€HT le 18/04/2017 avec Olivier STRIBLEN SAS, Architecte à Orléans, dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg,
- L'adjudicataire du groupement d'achat constitué par le SIEIL pour la fourniture de gaz naturel est TOTALGAZ. Le gain moyen sur l'ensemble des adhérents est de 21.6 % par rapport aux prix pratiqués sur l'ancien groupement d'achat.
- Le maire informe également qu'à la suite de la commission finances qui vient de se tenir, il signera le contrat pour l'emprunt de 100 000 € inscrit au budget 2017 avec le Crédit Agricole au taux de de 1.10 %, échéance mensuelle – frais de dossier : 150 €.
- Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

N° de la parcelle	Adresse	Surface en m²	Vendeur
AE 929	5 impasse de la Croix Bazouille	1 645	M. Hugues FLAMIN
AD 970	16 rue du Gros Four	982	M. Serge RONCIN
AO 403-404-405	4 rue du Colombier	1 934	M. Jocelyn RAULOT
AH 603-605	24 rue des Saules	807	M. Guillaume GUICHARD
AC 705-748	Château de Velor	1 878	EDF

2017-31 : DEMANDE DE PARTICIPATION A LA CC CVL POUR L'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Depuis deux ans, le service périscolaire de la Communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire (CC CVL) s'est installé dans les locaux scolaires de Beaumont en Véron (une classe dans l'école maternelle et deux classes dans l'école élémentaire).

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une participation financière à la CC CVL pour subvenir aux frais de fonctionnement et d'entretien de ces locaux et de signer une convention d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et après avoir reçu lecture du projet de convention :

- ✓ Approuve les termes de la convention d'occupation des locaux scolaires par le service périscolaire de la CC CVL,

- ✓ Charge le Maire, à défaut, le 1^{er} Adjoint, de la signer,
- ✓ Sollicite une participation financière de 5 460 € à la CC CVL pour l'année scolaire 2016/2017.

2017-32 : VENTE DE DEUX TERRAINS A BATIR DANS LA RUE DES MURIERS

Lors de sa séance de mars, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable au déclassement de la surface de l'aire de jeux située dans la rue des Mûriers pour la mettre dans le domaine privé de la commune. Les démarches administratives sont maintenant terminées : cette surface a été bornée et numérotée au cadastre.

M. Benoît FERREIRA et Mme Laura DELEPINE, domiciliés à AVOINE, souhaitent acquérir la parcelle cadastrée AD 1239, située rue des Mûriers à BEAUMONT EN VERON, appartenant à la commune et récemment séparée du domaine public, d'une contenance de 615 m², pour y construire une maison d'habitation.

De même, M. Julien PARISOT et Mme Blandine NOBILLEAU, domiciliés à BEAUMONT EN VERON, souhaitent acquérir la parcelle voisine, cadastrée AD 1240, appartenant également à la commune, d'une contenance de 615 m².

Une estimation a été demandée à France Domaine le 27/01/2017 mais n'a pas reçu de réponse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'aliénation de la parcelle cadastrée AD 1239, située Rue des Mûriers, d'une contenance de 615 m², au prix de 41 000 € à M. Benoît FERREIRA et Mme Laura DELEPINE, domiciliés 1 rue de Velor – 37420 AVOINE,
- Approuve l'aliénation de la parcelle cadastrée AD 1240, située rue des Mûriers, d'une contenance de 615 m², au prix de 41 000 € à M. Julien PARISOT et Mme Blandine NOBILLEAU, domiciliés rue des Mûriers à BEAUMONT EN VERON,
- Dit que Me Chevalier, Notaire à Chinon, établira l'acte,

2017- 33 : TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2017/2018

La commission scolaire, après avoir pris connaissance du coût de revient du repas à la cantine scolaire (8.17 €), propose au Conseil de modifier les tarifs des repas comme suit à la rentrée 2017 :

Repas	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
Régulier	2.90 €	3.00 €
Occasionnel	4.10 €	4.10 €
Adulte	8.00 €	8.00 €

Mme FLAMIN, Adjointe en charge des affaires scolaires, explique la volonté des élus de la commission scolaires de souscrire à l'effort national d'approvisionnement local et en bio le plus possible, ce qui induit un effort financier de la ville et une légère augmentation du prix du repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs 2017/2018.

2017- 34 : MODIFICATION DU RATIO PROMU-PROMOUVABLE

Actuellement, tout avancement de grade d'un fonctionnaire communal est confronté au respect du ratio promu-promouvable, qui a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 16 février 2009 après avis du Comité Technique Paritaire.

Par exemple : si deux agents remplissent simultanément les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté, un seul peut être nommé car le ratio promu-promouvable restreint l'ouverture à un seul poste.

Par courrier du 09/03/2017, le Centre de Gestion d'Indre et Loire a fait savoir aux collectivités que le Comité Technique a revu sa proposition sur ce ratio à la suite des nouveaux textes réglementaires notamment dans le cadre de la PPCR et conseille de le fixer à 100 % ce ratio pour laisser aux élus locaux toute liberté de décision quant à leur politique managériale et de prendre comme base les critères suivants :

- L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
- La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire demande donc au Conseil de se positionner sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ De porter les ratios promu-promouvables à 100 % pour tous les avancements de grade, Sur la base des critères cités ci-dessus,
- ✓ D'appliquer les ratios de la même façon pour les catégories A, B et C, en fonction du nombre d'agents promovables,

2017- 35: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour permettre la promotion des agents qui remplissent les conditions d'ancienneté requises, la commission Ressources Humaines propose au Conseil de modifier le tableau des effectifs du personnel ainsi :

1. Au 1^{er} juillet 2017 :

Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à plein temps

Suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise à plein temps

2. Au 1^{er} septembre 2017 :

Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à 31/35^{ème} à la cantine

Suppression d'un poste d'Adjoint technique à 31/35^{ème} à la Cantine

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

2017- 36 : APPROBATION DU PLAN DE GESTION DES PEUPLERAIES

Mme POYART, Adjointe en charge des Espaces verts et de l'environnement, a reçu Monsieur PATRON de l'ONF qui lui a remis le projet de plan de gestion des peupleraies de la commune situées à Cinais gérées par l'ONF. Ce plan concerne la période de 2018 à 2037 prendra la suite du plan précédent (1998-2017).

Chaque membre a reçu un exemplaire de ce plan de gestion et a pu en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le plan de gestion des peupleraies dressé par l'ONF pour les années 2018 à 2037.

2017-37 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

La parcelle cadastrée AO 788 appartenant à la ville de Beaumont en Véron a été vendue le 06/04/2017 à M. et Mme Francis AUDEBERT comme convenu dans la délibération n° 2014-36 du 12/05/2014.

Cette vente a été convenue au prix de 1 € symbolique.

Il convient maintenant de passer les écritures comptables pour sortir cette parcelle de l'inventaire :

- ✓ Un titre de recette de 4 357.50 € à l'article 2151-041
- ✓ Un mandat de dépense de 4 357.50 € à l'article 204422-041

Ces écritures n'avaient pas été prévues au budget 2017, c'est pourquoi il est nécessaire de le modifier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget 2017 de la façon suivante :

- Section d'Investissement :
Dépenses : Art. 204422-041 : + 4 358 €
Recettes : Art. 2151-041 : + 4 358 €

INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ Le Centre Equestre d'Isoré remercie les élus pour la subvention versée par la commune de Beaumont en Véron.
- ❖ Lecture de la lettre du Conseil Départemental 37 qui explique sa démarche en matière d'aménagement numérique et son évolution programmée jusqu'en 2020.
- ❖ Mme MILLET informe de la réactivation du Plan canicule en prévision de cet été et demande à chacun d'être vigilant sur son entourage et de lui signaler toute situation de précarité ou de fragilité.
- ❖ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 30 juin 2017 à 18 h 30 pour l'élection des délégués de la commune aux élections sénatoriales.
- ❖ Mme FLAMIN signale que le Comité de Pilotage intercommunal sur la mise en place de la Réforme du temps scolaire se réunira le 26 juin prochain. Il examinera les réponses apportées par les Conseils d'école sur la proposition du Gouvernement de revenir à la semaine des 4 jours. Le décret reste à paraître sur les modalités d'application. Les réponses semblent d'ores et déjà très équilibrées entre les deux formules...
- ❖ Il semble que le sentier pédestre de Beaumont en Véron ne puisse plus garder son classement au Plan Départemental de Randonnées Pédestres en raison de la traversée de la RD 749 qui n'est pas assez sécurisée. Une réunion communautaire aura lieu le 20 juin à laquelle le Maire et Thierry AMIRAULT assisteront pour donner les renseignements nécessaires sur notre circuit ainsi que les besoins en entretien et en signalétique.
- ❖ Les habitants se plaignent du manque d'entretien des accotements et des espaces verts dans le nouveau lotissement des Pièces. Val Touraine Habitat a été relancée.

- ❖ Presbytère : Le rapport d'expertise de SOGEO sur l'affaissement du sol de la pièce principale a été examiné par l'ingénieur du Syndicat Intercommunal des Cavités 37. Le problème est sérieux et la responsabilité du maire est engagée sur la sécurité des personnes : il semble qu'il y ait d'autres cavités menaçant d'effondrement dans la cour du presbytère. Il convient donc dans un premier temps d'interdire l'accès des véhicules à proximité du bâtiment et dans un deuxième temps d'entreprendre des sondages complémentaires pour évaluer l'étendue des travaux de confortement nécessaires. La locataire, Mme CARTON, est prête à ouvrir son cabinet. Elle a bien entendu été prévenue de ces mesures et ne pourra pas utiliser la grande salle dans le cadre de son activité. En compensation, un 5^{ème} mois de gratuité lui a été consenti.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 50.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

n°	Titre
2017-31	Demande de participation financière à la CC CVL pour l'utilisation des locaux scolaires

2017-32	Vente de 2 terrains à bâtir rue des Mûriers
2017-33	Tarifs des repas de la cantine scolaire à la rentrée 2017/2018
2017-34	Modification du ratio promu-promouvable
2017-35	Modification du tableau des effectifs
2017-36	Approbation du plan de gestion des peupleraies
2017-37	Décision Modificative budgétaire n° 1

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	Absente excusée
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	Excusé. A donné procuration à Mme POYART
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	
Rémy DELAGE		Stéphanie ADAM-SKI	

Valérie POYART		Simon BERTON	Excusé. A donné procuration à M. NAULET
Gérard GRANGE		Gaëtan THAREAU	
Dominique AU-DOUX		Gilles JUILLET	Excusé. A donné procuration à M. THAREAU
Bénédicte BACHET	Excusée. A donné procuration à Mme ADAMSKI	Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUEZEC	
		Valérie PERDRIAU	